

0 801 900 330

Service & appel gratuits





l'Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi





R+, l'activité en toute sécurité departement974.fr



R+, l'activité en toute sécurité departement974.fr

Le dispositif \mathcal{R}^{+}

LES OBJECTIFS

- 5 000 entrées avant fin avri 2021
- insertion socio-professionnelle durable plus de 50% de CDI ou CDD de plus de 6 mois
- Rendre la reprise d'activité économiquement intéressant



LES MODALITÉS

- · Aide mensuelle
- Compense la perte de RSA et d'aides au logement
- Durée du parcours 1 an maximum
 - 3 ans pour la Création d'Activité
 - o 3 mois pour la Mobilité
- Parcours renouvelable 2 fois dans le respect des durées maximum



L'ÉLIGIBILITÉ

- Être au RSA depuis au moins 6 mois
- Intégrer un "Parcours R +
- Revenus inférieurs au SMIC net
- Avoir :
 - signé un contrat en mobilité
 - o signé depuis moins d'un mois un contrat de travai
 - o signé depuis moins d'un mois un contrat de formation
 - o immatriculé son entreprise depuis au moins 3 mois



 $R + = (0.5 \times RA)$

- maximum pour chaque personne : RSA perçu avant la reprise d'activité
- minimum : 90€
- maximum : 560€
- Recalcule tous les 6 mois pour la Création d'Activité



Exemples de parcours R

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Le R+ dans le cas de la mobilité professionnelle vient en appui des aides du CNARM. Il participe à la bonne installation en Métropole.



FORMATION RÉMUNÉRÉE

Le R + dans le cas de la formation rémunérée intervient en fin de formation et permet d'assurer la transition vers l'insertion professionnelle.



EMPLOI SALARIÉ

Le R+ dans le cas des emplois salariés comble la perte d'allocations due à une reprise d'activité en temps partiel. Le R+ en sécurisant les ressources peut aussi favoriser l'emploi acricole durable.



CRÉATION D'ACTIVITÉ

Le R + Parcours Création d'activité permet d'accompagner le développement de l'activité en consolidant les revenus

